25, quai des
Chartrons
33080 Bordeaux
cedex

www.2e2f.fr

Agence
Europe
Education
Formation
France

europass

Partagez
votre
expérience !

PASSEPORT EUROPÉEN de COMPÉTENCES

- CURRICULUM VITAE (CV)
- Passeport des Langues
- Supplément au certificat
- Supplément au diplôme
- Europass mobilité

EUROPASS

de quoi s'agit-il ?

Cadre commun unique pour la transparence des qualifications et des compétences en Europe.

Europass est un **portefeuille de compétences** conçu au niveau européen et reconnu par 33 pays*.

Il se compose de **5 documents** complémentaires mais utilisables séparément. Ces documents décrivent les diplômes, connaissances et compétences acquises par une personne, que ce soit au cours de sa formation (scolaire, supérieure, professionnelle) au cours de sa vie professionnelle ou lors d'expériences personnelles (activités bénévoles, associatives…etc.)

En rendant aisément compréhensible le parcours d'une personne auprès d'un employeur, d'un organisme de formation, d'un établissement d'enseignement, Europass accompagne efficacement la mobilité de chacun, qu'elle soit professionnelle, géographique, nationale ou européenne.

** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.*

A qui s'adresse EUROPASS ?

// A toute personne souhaitant valoriser la plus-value et la singularité de son parcours personnel et de ses expériences (quels que soient l'âge, l'expérience, le niveau ou domaine de formation) ;

// A toute personne désirant communiquer efficacement sur ses qualifications et compétences, en France et en Europe ;

// Aux employeurs pour comprendre les qualifications et compétences des personnes en recherche d'emploi, particulièrement si elles sont originaires d'un autre État européen que le leur.

-> Depuis 2013

UN NOUVEAU CV ET UN PASSEPORT EUROPÉEN DE COMPÉTENCES !

Le nouveau CV Europass et le passeport européen des compétences vous permettront désormais de présenter toute l'étendue de vos **qualifications et compétences** dans un dossier électronique.

Le Passeport européen de compétences est 1 dossier électronique qui peut contenir, non seulement les documents Europass, mais aussi tout type de documents que vous jugez utiles pour prouver les compétences énumérés dans votre CV
-> attestations d'emploi, lettres de recommandation, diplômes…

En regroupant et en rassemblant ainsi toutes vos compétences et qualifications, vous disposerez d'un document unique pour présenter de la façon la plus claire et la plus compréhensible votre parcours.

CV et Passeport européen de compétences Europass se créent en ligne sur le site du cedefop :

-> www.cedefop.europa.

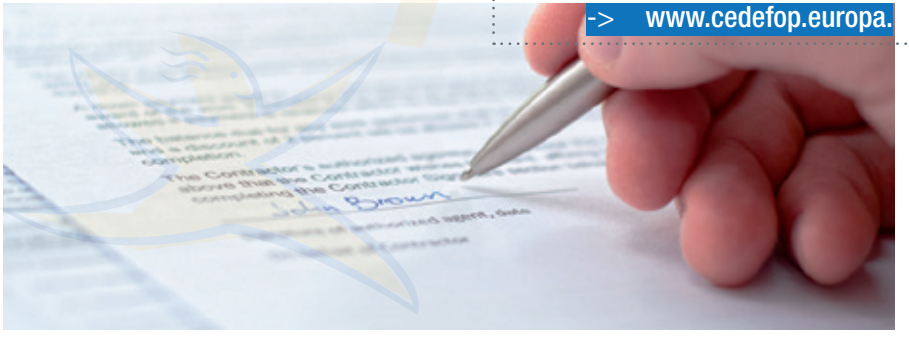

Pour étoffer votre CV, 4 autres documents peuvent être intégrés dans le passeport européen de compétences

Le CV

Le reflet de vos compétences !

NOUVEAU !

Le CV Europass est un modèle de CV européen.
De nombreuses nouveautés y ont été apportées :
- Une interface en ligne plus conviviale ;
- De nouvelles rubriques ;
- Une nouvelle identité graphique pour une meilleure lisibilité du CV ;
- et enfin des tutoriels améliorés.

C'est aussi...
// Une réflexion différente sur votre parcours et une présentation efficace de vos compétences ;

// Création de votre CV en ligne sur le site du cedefop :
> **www.europass.cedefop.europa.eu**
(instructions et modèles disponibles en téléchargement) ;

// Disponible en plusieurs langues et totalement gratuit.

DEPUIS 2005 PLUS DE

38 MILLIONS

DE CV EUROPASS UTILISÉS EN EUROPE !

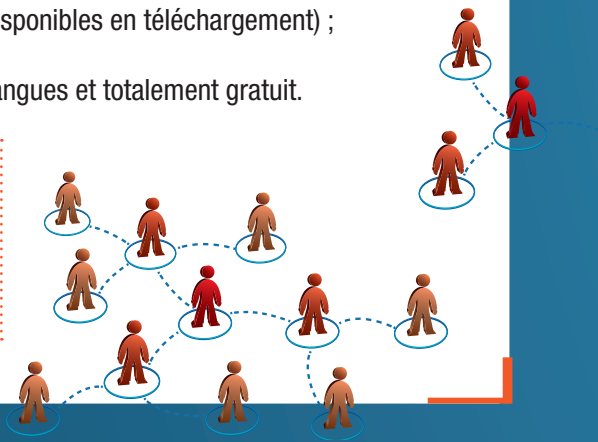

Le passeport des langues

Des doutes sur « for/since/ago » mais capable de suivre un film en V.O ?

Le passeport des langues est un document permettant de décrire de manière précise l'ensemble de vos capacités linguistiques :

- Ce que vous savez dire, écrire et comprendre dans une ou plusieurs langues, quel que soit votre niveau ;
- Vos expériences linguistiques personnelles ;
- Vos diplômes et certificats en langue.

// Un outil d'autoévaluation utilisé partout en Europe (Cadre Européen Commun de Référence) qui vous permettra de définir rapidement votre niveau de connaissance en langue ;

// Disponible gratuitement en 26 langues sur le site :
> **www.europass.cedefop.europa.eu**

// Une présentation rapide et concrète de toutes vos compétences linguistiques utiles pour compléter votre CV Europass.

L'Europass mobilité

Votre mobilité européenne : un atout professionnel !

L'Europass Mobilité est un document nominatif et personnalisé décrivant concrètement la période d'étude, de stage ou de formation que vous venez d'effectuer en Europe.

// Il est attribué pour les mobilités répondant à des critères de qualité spécifiques : partenariat entre organismes d'envoi et d'accueil, objectifs de formations préalablement définis ;

// C'est un gage de qualité qui présente et évalue l'ensemble des compétences acquises (linguistiques, organisationnelles, sociales et techniques) durant votre mobilité ;

// Il est délivré par votre organisme d'envoi avec un numéro d'authentification et une chemise officielle de l'Union européenne, quels que soient votre âge et vos niveaux de qualification.

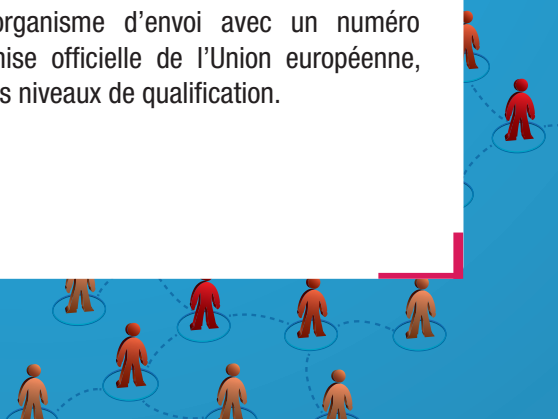

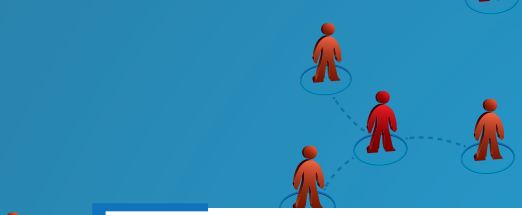

Le supplément au certificat

Montrez ce que vous savez faire !

Le supplément au certificat est un document octroyé aux personnes ayant obtenu un certificat, un titre ou un diplôme à la suite d'une formation technique ou professionnelle.

// Il complète le certificat original en décrivant en détail les résultats d'apprentissage, les compétences et les savoir-faire acquis ;

// Il permet de faire comprendre clairement le contenu et les valeurs d'un certificat sur le marché de l'emploi en fournissant une information qualitative de référence à tout employeur ;

// En France, il est accessible gratuitement en téléchargement sur le site de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) via le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) - > **www.cncp.gouv.fr**

Le supplément au diplôme

Valorisez votre diplôme !

Le supplément au diplôme est un document personnel joint à un diplôme d'études supérieures. Il décrit sous un format européen identique la spécificité de votre formation ainsi que les compétences et les connaissances acquises.

// Le supplément au diplôme vous permet de mieux faire comprendre le contenu et la valeur de votre diplôme auprès des employeurs non seulement en France mais aussi à l'étranger ;

//Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur particulièrement hors des pays où ils sont délivrés ;

// Créé conjointement par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, il est mis en place directement par votre établissement d'enseignement supérieur et délivré (sous demande) dans une chemise officielle de l'Union Européenne.

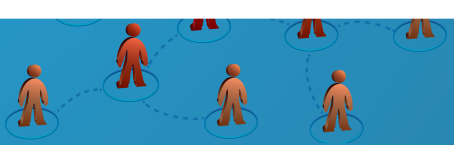

Agence EUROPE EDUCATION FORMATION France

L'agence

24-25, quai des Chartrons
33080 Bordeaux cedex
05 56 00 94 00

www.2e2f.fr

Agence
Europe Education Formation France

- CONTACT -

Agence Europe Education Formation France :
Centre National Europass France,
point de contact national d'information.

Présents dans chaque pays,
les centres nationaux Europass participent
au développement du portefeuille
de compétences européen.

centre-europass@2e2f.fr

Portail européen Europass :
www.europa.cedefop.europa.eu
Site français Europass :
www.2e2f.fr/europass.php

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Édité avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne. Février 2013.